



**UNIVERSITÉ
LAVAL**

**Évaluation périodique du baccalauréat intégré en sciences
historiques et études patrimoniales**

Faculté des lettres et des sciences humaines

**Sommaire de l'évaluation
Plan d'action du doyen**

Conseil universitaire du 2 février 2016

SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION

Le programme de baccalauréat intégré en sciences historiques et études patrimoniales (BISHEP) a été implanté en 2003 (CU-2003-39). Il est rattaché à la Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH), et l'enseignement est sous la responsabilité du Département des sciences historiques. Il s'agit ici de la première évaluation périodique du programme.

Le BISHEP combine six disciplines (archéologie, archivistique, ethnologie, histoire, histoire de l'art et muséologie) dans un champ d'études des sciences historiques, soit les études patrimoniales. À l'hiver 2015, 34 étudiants étaient inscrits au programme.

En mars et avril 2014, le Vice-rectorat aux études et aux activités internationales (VREAI) a réalisé des consultations¹ pour les besoins de l'évaluation institutionnelle. Par ailleurs, la direction de programme a déposé un dossier d'autoévaluation en décembre 2014. Ce dossier, incluant les résultats des consultations, a été transmis à deux experts provenant de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (France). Les experts ont ensuite rencontré des acteurs concernés par le programme lors d'une visite à l'Université Laval les 12 et 13 janvier 2015.

En février 2015, des membres du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) et du VREAI se sont réunis à deux reprises pour produire le rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur la pertinence et la qualité du BISHEP, ils ont analysé le dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, ainsi que le rapport des experts externes.

Principales forces du programme

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP a identifié les forces ci-dessous :

- La qualité de l'enseignement;
- La participation active du directeur associé du programme²;
- Le caractère interdisciplinaire du programme;
- Les cours intégrateurs;
- La satisfaction des étudiants et des diplômés à l'égard de la formation;
- Les ressources matérielles, technologiques et informationnelles.

Points à améliorer ayant fait l'objet d'une recommandation

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP a identifié des points à améliorer, qui concernent les éléments suivants :

- La prise en compte des tendances et des problématiques actuelles dans le domaine des études patrimoniales;
- L'offre de formation pratique;
- La stratégie de développement du programme;
- La visibilité du programme et le recrutement des étudiants;

1. Des sondages en ligne ont été remplis par 18 étudiants ayant complété au moins 12 crédits du programme (sur une possibilité de 24; taux de réponse de 75 %) et par 24 diplômés récents (sur une possibilité de 38; taux de réponse de 63 %). De plus, une table ronde a été réalisée auprès de 15 enseignants.

2. Cette fonction n'est pas reconnue dans le *Règlement des études*.

- Les ressources allouées aux cours obligatoires du programme;
- L'offre de cours à option;
- La composition du comité de programme et les fonctions générales du directeur du programme.

Ces éléments paraissent suffisamment importants pour justifier les recommandations suivantes, qui sont présentées selon l'ordre d'apparition dans le texte :

- R1 Que l'on prenne davantage en compte les tendances et les problématiques actuelles dans le domaine des études patrimoniales.
- R2 Que l'on bonifie l'offre de formation pratique en vue d'améliorer l'arrimage entre les activités du programme et le marché de l'emploi.
- R3 Que la Faculté mène une réflexion sur la stratégie de développement du BISHEP au sein des programmes connexes offerts par l'Université Laval.
- R4 Que l'on mette en œuvre des stratégies en vue d'améliorer la visibilité du programme et d'accroître le recrutement des étudiants.
- R5 Que la direction de département s'assure que les ressources nécessaires sont allouées à chacun des cours obligatoires du programme.
- R6 Que l'on s'assure que les cours à option annoncés sont réellement offerts.
- R7 Que l'on s'assure que la composition du comité de programme et que les fonctions générales de la direction de programme sont conformes au *Règlement des études*.

Suggestions

Le CIEP suggère également d'examiner les points suivants :

- La possibilité d'élaborer des passerelles facilitant l'accès aux programmes de deuxième cycle;
- L'actualisation des ententes d'échanges établies avec d'autres universités.

PLAN D'ACTION DU DOYEN

Évaluation périodique du programme de
Baccalauréat intégré en sciences historiques et études patrimoniales

Plan d'action du doyen

Faculté des lettres et des sciences humaines

19 janvier 2016

Introduction

Le Baccalauréat intégré en sciences historiques et études patrimoniales (BISHEP) est un programme unique qui s'inscrit au cœur d'une longue tradition interdisciplinaire propre à l'Université Laval et plus particulièrement à la Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH).

Ce programme offre à l'étudiant un cursus riche et flexible dont il pourra tirer profit au terme de ses études dans le but de le préparer à un marché du travail qui exige non seulement des compétences multiples, mais aussi la capacité d'utiliser ces dernières simultanément et de façon complémentaire. Le BISHEP permet à chacun d'opter pour des orientations thématiques personnelles tout en profitant des cours offerts dans toutes les disciplines du Département des sciences historiques (DSH). Sa pertinence est notamment reconnue par le Gouvernement du Québec qui l'inscrit dans la liste des formations admissibles pour les postes de la fonction publique dans le champ du patrimoine.

Le BISHEP se caractérise aussi par l'intensité et le dynamisme de la vie étudiante qui l'anime. Il constitue un véritable lieu d'appartenance pour les étudiants et son association de diplômés offre un accompagnement par les pairs pendant les études et même après. Cette initiative originale témoigne du fort sentiment d'appartenance qui se développe chez les étudiants au fil de leurs études et qui se maintient au-delà de la diplomation.

Le programme de Baccalauréat intégré en sciences historiques et études patrimoniales a été implanté en 2003. Il s'agit ici de la première évaluation périodique du programme.

Dans un contexte d'accroissement des sensibilités de la société à l'égard de son patrimoine, le BISHEP, de par les compétences transversales qu'il permet d'acquérir, est une formation appelée à être de plus en plus recherchée.

Recommandations [R]

R1 Que l'on prenne davantage en compte les tendances et les problématiques actuelles dans le domaine des études patrimoniales.

D'entrée de jeu, il convient de préciser que le BISHEP est par définition un baccalauréat intégré qui met à profit les connaissances et les expertises disciplinaires présentes au Département des sciences historiques. À cet égard, il est bon de rappeler que le patrimoine n'est pas une discipline, mais un champ de préoccupations.

La prise en compte des tendances et des problématiques actuelles dans le domaine des études patrimoniales ne peut se faire qu'en adéquation avec l'expertise et le déploiement des ressources du département. Or, le territoire des études patrimoniales couvert au département varie d'une discipline à l'autre; pour cette raison, nous ne pouvons prétendre aborder les diverses facettes du champ patrimonial à l'intérieur de chacune d'entre elles et, encore moins, viser le faire avec la même profondeur.

Dans ce contexte, la mise en dialogue des sciences historiques duquel émergent les problématiques du champ patrimonial exige un maintien et une affirmation renouvelée de la dimension transdisciplinaire propre au BISHEP. En ce sens, le programme doit s'appuyer sur un comité de programme dont

la composition reflète la diversité des disciplines constitutives au DSH. Seul un tel comité sera en mesure de réaliser cette mise en dialogue et, du coup, assurer une actualisation continue des préoccupations abordées dans le cadre du programme.

De même, dans son premier mandat, le comité déterminera quels cours déjà offerts s'inscrivent dans une problématique patrimoniale et, le cas échéant, s'assurera de la mise en valeur de la dimension patrimoniale de ces cours. Par ailleurs, il verra à bonifier l'offre de cours en lien avec la problématique circonscrite.

R2 *Que l'on bonifie l'offre de formation pratique en vue d'améliorer l'arrimage entre les activités du programme et le marché de l'emploi.*

La FLSH prend note de cette recommandation et demandera à la direction de programme de rester attentive aux possibilités de formation pratique. La bonification de l'offre à cet égard ne pourra toutefois se faire qu'en tenant compte de la capacité d'accueil des milieux et de la géométrie variable de la professionnalisation dans les disciplines. Il n'est pas inutile de rappeler que dans certains cas (comme en archivistique et en archéologie) les pratiques sont soumises à des normes et contraintes de nature « corporatives », restreignant d'autant la capacité d'accueil du milieu. Voir aussi recommandation 4.

R3 *Que la Faculté mène une réflexion sur la stratégie de développement du BISHEP au sein des programmes connexes offerts par l'Université Laval.*

Dans le contexte de la suspension récente du Baccalauréat en ethnologie et du DESS en muséologie, le comité de programme travaillera en collaboration avec les experts des domaines concernés pour développer une offre de cours satisfaisante dans la dimension patrimoniale.

Par ailleurs, la FLSH se propose de consolider les relations qu'entretient le BISHEP avec les autres programmes qui traitent de questions reliées au champ patrimonial dans leur offre de formation (architecture, aménagement, arts visuels, sciences des religions, droit, tourisme, géographie, etc.) de manière à éventuellement bonifier son offre de cours.

Enfin, le comité de programme veillera à faciliter, voire à favoriser, l'établissement de passerelles vers les programmes d'études avancées ayant des préoccupations affirmées dans le champ patrimonial.

R4 *Que l'on mette en œuvre des stratégies en vue d'améliorer la visibilité du programme et d'accroître le recrutement des étudiants.*

La FLSH, le DSH et la direction de programme uniront leurs efforts pour assurer une présence adéquate du BISHEP sur l'ensemble des plateformes de diffusion, tant au sein de l'Université que dans les milieux professionnels. À titre d'exemple, soulignons la création d'une capsule promotionnelle mise en ligne sur le site de la FLSH¹. Cette capsule met en vedette une diplômée partageant le fruit de son cheminement universitaire lequel l'a conduit à un poste prestigieux dans le milieu muséal. La Faculté y voit un témoignage qui susceptible de contribuer au rayonnement du programme. À cette promotion vient s'ajouter la publicisation du BISHEP dans le *Palmarès des carrières*, publication annuelle largement diffusée dans toutes les institutions scolaires du Québec et les centres d'emploi.

Pour stimuler le recrutement dans le programme, la FLSH, s'appuyant sur l'expertise d'une conseillère en emploi, est déjà engagée dans un processus de collaboration avec les conseillers d'orientation et autres

¹ <http://www.flsh.ulaval.ca/etudes/premier-cycle/baccalaureats/baccalaureat-integre-en-sciences-historiques-et-etudes-patrimoniales/>

intervenants du niveau collégial. Une des actions en cours consiste notamment à développer le profil de compétences souhaité à la sortie du BISHEP. Une telle initiative permettra, d'une part, de mieux faire connaître les objectifs, contenus et la portée de la formation acquise dans le cadre du programme auprès des étudiants potentiels et, d'autre part, de mettre en relief les connaissances, savoir-faire, attitudes et aptitudes des diplômés attendus sur le marché du travail.

R5 Que la direction de département s'assure que les ressources nécessaires sont allouées à chacun des cours obligatoires du programme.

La Direction de programme veille autant que faire se peut à ce que l'offre de cours soit constante et suffisante, mais la décision ultime est entre les mains de la Direction du département, responsable de la gestion des ressources.

Dans la foulée de la mise en place de cheminements types dans les programmes, la FLSH s'assurera que les cours obligatoires seront offerts aux sessions prévues au cheminement de l'étudiant. Une attention particulière sera accordée aux cours intégrateurs qui font appel à l'ensemble des disciplines de manière à ce qu'ils agissent comme mesure d'accompagnement auprès de l'étudiant tout au long de son cheminement. Il va de soi qu'une telle mesure s'avère essentielle dans le cadre d'un baccalauréat intégré.

Étant donné que plusieurs cours obligatoires du BISHEP le sont également dans les programmes disciplinaires, l'instance responsable de la mise à l'horaire prendra soin d'éviter les conflits d'horaire potentiels avec d'autres cours du programme.

R6 Que l'on s'assure que les cours à option annoncés sont réellement offerts.

L'offre de cours à option au BISHEP est tributaire de celle des disciplines présentes au DSH. La Direction de programme, en collaboration avec le vice-décanat aux études, s'assurera d'obtenir une information à jour relativement à la création ou à la suppression de cours dans les programmes avec lesquels le BISHEP partage des activités de formation. Aussi, veillera-t-elle à ce que les répertoires et autres documents servant de support à l'inscription soient constamment actualisés. Une telle mesure appliquée avant la mise à l'horaire permettra de fournir un portrait réel de l'offre de cours.

R7 Que l'on s'assure que la composition du comité de programme et que les fonctions générales de la direction de programme sont conformes au Règlement des études.

Comme dit en R1, la FLSH entend constituer un comité de programme uniquement dédié au BISHEP, lequel réunira des représentants professoraux et étudiants conformément au Règlement des études. La direction de programme agira comme pivot dans l'animation des réflexions menées à partir des différentes perspectives adoptées en fonction des allégeances disciplinaires.

Suggestions [S]

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP suggère d'examiner les points suivants :

S1 La possibilité d'élaborer des passerelles facilitant l'accès aux programmes de deuxième cycle.

Situé au carrefour de plusieurs disciplines, le BISHEP constitue un baccalauréat privilégié pour au moins trois d'entre elles (archivistique, ethnologie et muséologie). À cet égard, l'ensemble des instances concernées s'assurera d'un passage harmonieux vers les programmes de deuxième cycle offerts à l'Université Laval ou ailleurs. De même, dans le cas des autres disciplines, le comité de programme veillera à maintenir des relations étroites avec les autres directions de programmes disciplinaires pour garantir le plus large accès possible à leur programme de maîtrise. Ici encore, rappelons que certains milieux professionnels comme celui de l'archéologie conduisent les institutions d'enseignement à imposer des exigences d'admission qui réduisent la possibilité pour un étudiant détenteur d'un baccalauréat d'un programme non spécialisé d'être admis à la maîtrise. De même, certains programmes exigent, comme base d'admission, des baccalauréats spécialisés, ne reconnaissant pas du coup les baccalauréats intégrés. Pensons notamment au cas du DESS en enseignement collégial.

S2 L'actualisation des ententes d'échanges établies avec d'autres universités.

La FLSH est ouverte aux possibilités d'accroissement des échanges avec d'autres universités et se montrera favorable au développement d'ententes avec d'autres institutions ou à l'ajout d'avenants aux ententes déjà signées.

Échéancier et responsable de la mise en œuvre

Recommandations et suggestions	Date de réalisation	Responsables
R1 Repérer les cours s'inscrivant dans une problématique patrimoniale.	Automne 2016	Comité de programme
R1 S'assurer de la mise en valeur de la dimension patrimoniale dans les cours sélectionnés.	Automne 2017	Comité de programme
R1 Bonifier l'offre de cours.	Automne 2017	Comité de programme
R2 Se pencher sur les possibilités de formation pratique	En continu	Direction de programme et Comité de programme
R3 Consolider les relations qu'entretient le BISHEP avec les autres programmes qui traitent de questions reliées au champ patrimonial.	Automne 2017	FLSH et Comité de programme
R3 Favoriser l'établissement de passerelles vers les programmes d'études avancées ayant des préoccupations affirmées dans le champ patrimonial.	Automne 2017	Comité de programme
R4 Assurer une présence adéquate du BISHEP sur l'ensemble des plateformes de diffusion, tant internes que dans les milieux professionnels.	En continu	FLSH, DSH, Direction de programme, Responsable de promotion et d'information sur les études, Conseillère en emploi
R4 Produire le profil de compétences des diplômés du BISHEP et mieux faire connaître les objectifs, contenus et la portée de la formation acquise.	Automne 2017	FLSH, Conseillère en emploi, Direction de programme
R5 Produire le cheminement type du programme et s'assurer que les cours obligatoires sont offerts aux sessions prévues au cheminement de l'étudiant.	Automne 2016	FLSH, DSH, Direction de programme
R5 Veiller à éviter les conflits d'horaire.	En continu	FLSH, DSH, Direction de programme
R6 Voir à la mise à jour de la liste des cours à option	En continu	Vice-décanat aux études, Direction de programme et Comité de programme
R7 Mettre en place un comité de programme uniquement dédié au BISHEP.	Hiver 2016	FLSH

Échéancier et responsable de la mise en œuvre

Recommandations et suggestions	Date de réalisation	Responsables
S1 En concertation avec les autres directions de programmes, veiller aux possibilités d'établir des passerelles vers les programmes de deuxième cycle offerts à l'Université Laval ou ailleurs.	En continu	Direction de programme et Comité de programme
S2 Actualiser les ententes d'échanges avec d'autres universités.	En continu	FLSH, Direction de programme

Michel De Waele

Doyen de la Faculté des lettres et des sciences humaines

19 janvier 2016